Monsieur Prénom Nom

Adresse

Code postal ville/ village

Ville /village

date

Monsieur le Président de la RépubliquePalais de l'Élysée

55, rue du Faubourg-Saint-Honoré75008 PARIS

**Objet :** Contrôle technique des deux-roues motorisés

Monsieur le Président,

Par la présente, je souhaite vous interpeller au sujet du contrôle technique des deux-roues motorisés.

Je suis motard et usager vulnérable, je suis donc conscient des dangers de cette pratique et c’est à ce titre que je refuse la mise en place du contrôle technique des 2RM (deux-roues motorisés).

Pourquoi ce refus du CT ?

* Parce que moins de 0,3 % des accidents des 2RM sont dûs à une défaillance technique.
* Parce que ce CT nous met en danger en détournant l’attention des responsables politiques des vraies causes d’accidents que sont le mauvais état des routes, le non-respect des normes pour les infrastructures routières (30 % des accidents sont liés au facteur infrastructure) ainsi que le manque de formations des conducteurs de VL et PL dans la prise en compte des usagers vulnérables.
* Parce que les contrôles font partis du permis moto ; que les motards effectuent très bien par eux-mêmes ainsi que nos concessionnaires où nos motos passent une ou deux fois par an. Quitte à dépenser des euros, les motards préfèrent les mettre dans l’achat d’un casque, d’un blouson, de gants, de bottes ou bien de pneumatiques ... bien plus utiles pour notre sécurité.

**Nous le savons tous et vous le savez.**

Vous avez accordé votre confiance à la FFM (Fédération Française de Motocyclisme) et à la FFMC (Fédération Française des Motards en Colère) pour rédiger avec M. Djebarri (alors Ministre des Transports) des mesures alternatives permettant de déroger au CT européen conformément à la directive 2014/45.

Les associations d’usagers 2RM, les motards, conscients des enjeux de société ont pris en compte la santé de notre planète dans l’écriture de ces mesures alternatives. Dans le cadre de la transition écologique, la moto est une solution pour fluidifier la circulation urbaine (moins d’encombrement, stationnement plus facile, moins de consommation). Ces alternatives, dont certaines sont en place depuis plusieurs années, n’ont pas été rejetées par la Commission Européenne. De ce fait, un vrai travail de prévention allait se mettre en place quand le Conseil d’État faisant fi de l’avis favorable tacite de la Commission Européenne, de l’avis positif de votre ministre, donc de vous-même Monsieur le Président, en répondant à 3 associations s’affichant écologiques mais surtout anti-motos et financièrement pro-vélos électriques et trottinettes (conflit d’intérêt dénoncé par la FFMC) décident d’imposer le CT aux 2RM fin octobre 2022 !...alors même que les accidents de cyclistes et de trottinettes explosent et que ceux des moto diminuent depuis 10 ans !

Monsieur le Président, la pratique du 2RM est aussi une activité de loisirs, mais elle répond de plus en plus aux obligations de déplacement d’un nombre croissant de français (plus pratique, plus économique). Ces français qui habitent trop loin des villes pour bénéficier des réseaux de transports collectifs (bus, tram, métro ...) et qui ne sont pas des nantis, loin s’en faut ! Nous refusons ce CT. Nous refusons d’être rackettés par des sociétés de contrôle technique.

Monsieur le Président, conscient des éléments de bon sens développés ci-dessus, vous vous êtes engagés en août 2021 à ne pas embêter l’usager 2RM. Il est temps d’intervenir, d’interpeller le Conseil d’État pour que cesse enfin cette situation ubuesque dont plus de 4 millions de motards font les frais.

Pouvons-nous compter sur vous pour mettre fin à cette prise en otage des usagers 2RM ?

Pouvons-nous compter sur vous pour mettre en place de vraies mesures de sécurité routière ?

Recevez, Monsieur le Président, l’expression de mes respectueuses salutations motardes.